

Évaluation du plan stratégique de pays du PAM pour Madagascar 2019-2023



SAVING
LIVES
CHANGING
LIVES

Résumé des termes de référence

Les évaluations des plans stratégiques de pays (PSP) portent sur la totalité des activités menées par le Programme alimentaire mondial (PAM) dans un pays et pendant une période donnée. Leur objectif est double : 1) collecter des éléments de preuve et des enseignements concernant la performance des décisions stratégiques du PAM à l'échelle du pays, particulièrement en vue d'élaborer le prochain PSP ; et 2) permettre de rendre compte des résultats aux parties prenantes du PAM.

Sujet et orientation de l'évaluation

Le **Plan Stratégique de pays pour Madagascar (juillet 2019 - décembre 2023)** prévoyait initialement une stratégie s'inscrivant dans la continuité du cadre de programmation du PSP provisoire de transition (PSPP-T, janvier 2018 – juin 2019), avec pour principales directions stratégiques : i) intervenir dans les zones très vulnérables du sud du pays au travers d'un système de protection sociale intégré et réactif aux chocs, pour garantir un accès équitable aux aliments nutritifs aux personnes vulnérables avant, pendant et après les crises ; ii) fournir aux enfants des communautés vulnérables un accès aux aliments avant, pendant et après les crises ; iii) étendre les approches intégrées pour la prévention de la malnutrition des femmes, des adolescentes et des enfants ciblés ; iv) renforcer la résilience des ménages et des communautés de petits exploitants vulnérables ; et v) veiller à ce que les interventions visant à répondre aux besoins chroniques et aigus soient soutenues par des capacités et des ressources renforcées en matière de préparation et de réponse aux urgences.

À la date de février 2022, deux révisions budgétaires (RB) avaient eu lieu - tous deux en 2021 - pour augmenter le budget pour la réponse aux crises ; introduire deux nouvelles activités liées à la coordination humanitaire et anticiper la clôture du CSP (initialement prévue pour juin 2024), afin de s'aligner au cycle du Plan-cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable (UNSDCF) (2021-2023).

En février 2022, le PSP avait atteint 60 pour cent de financement du plan d'estimation des besoins, soit 218 millions USD sur les 297.4 millions budgétés pour le PSP dans la deuxième révision budgétaire. À la même date, le PSP ciblait un total de 3.85 millions de bénéficiaires sur les 4.5 années.

L'évaluation mesurera les contributions apportées par le PAM aux effets directs stratégiques du PSP, en établissant les relations de cause à effet plausibles entre les produits des activités du PAM, le processus de mise en œuvre, le contexte opérationnel et les changements observés au niveau des effets directs, y compris inattendus.

L'évaluation sera fondée sur les critères d'évaluation standard du Groupe des Nations Unies pour l'Évaluation (GNUE) et du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, à savoir : la pertinence, l'efficacité, l'efficacités, la cohérence, la durabilité, l'interdépendance et la couverture des activités. Elle sera également axée sur le respect des principes humanitaires,

d'égalité des sexes, de protection et de redevabilité envers les populations affectées.

Objectifs et parties prenantes de l'évaluation

Les évaluations du PAM servent le double objectif de redevabilité et d'apprentissage. L'évaluation fournira l'occasion de tirer des enseignements à l'échelle nationale, régionale et institutionnelle. Le bureau de pays du PAM et ses parties prenantes sont les principaux utilisateurs des constatations et des recommandations de l'évaluation, lesquelles éclaireront la conception du nouveau plan stratégique de pays.

Le rapport d'évaluation sera présenté lors de la session du Conseil d'administration du PAM de novembre 2023.

Principales questions de l'évaluation

L'évaluation répondra aux quatre questions principales suivantes :

QUESTION 1 : Dans quelle mesure le programme du PAM s'est-il fondé sur des données factuelles et est-il orienté de façon stratégique pour répondre aux besoins des plus vulnérables ?

L'évaluation mesurera le degré de pertinence du PSPP-T et du PSP par rapport aux politiques, plans, stratégies et objectifs nationaux, et aux objectifs de développement durable, et combien cette pertinence a été informée par des données concernant la sécurité alimentaire dans le pays. Elle examinera aussi si la conception des PSPP-T et PSP s'est axée sur une théorie du changement articulant le rôle du PAM en ligne avec ses avantages comparatifs. Elle portera également sur le degré de cohérence du PSP par rapport au cadre général de coopération des Nations Unies ainsi que la mesure dans laquelle il est axé sur des partenariats stratégiques appropriés. La mesure dans laquelle le PAM a maintenu un positionnement stratégique pertinent à la lumière de l'évolution du contexte, des capacités nationales et des besoins sera également évaluée.

QUESTION 2 : Quelles sont la portée et la qualité des contributions spécifiques du PAM aux effets directs stratégiques définis dans le PSP pour Madagascar ?

L'évaluation appréciera la mesure dans laquelle les activités et produits du PAM ont contribué aux résultats escomptés des

PSPP-T et PSP ainsi qu'à la réalisation des objectifs transversaux (principes humanitaires, protection, redevabilité envers les populations affectées, égalité des sexes et autres considérations éthiques). En outre, elle jugera si les réalisations du plan stratégique de pays sont susceptibles d'être durables ; et si le plan stratégique de pays a facilité des liens stratégiques entre les activités humanitaires, de développement et de consolidation de la paix.

QUESTION 3 : Dans quelle mesure le PAM a-t-il utilisé ses ressources de manière efficace pour contribuer à l'obtention des produits escomptés et à la réalisation des effets directs stratégiques définis dans le PSP ?

L'évaluation examinera la livraison des produits dans les délais prévus ; l'adéquation de la couverture et des méthodes de ciblage des interventions ; l'efficacité de la fourniture d'assistance par rapport à son coût ; et si le critère de rentabilité a été considéré dans le choix des approches.

QUESTION 4 : Quels sont les facteurs qui expliquent la performance du PAM et dans quelle mesure ont-ils rendu possible le changement d'orientation stratégique attendu du PSP ?

L'évaluation appréciera la mesure dans laquelle le PSP a pu mobiliser des ressources financières adéquates, prévisibles et flexibles et disposer de ressources humaines appropriées pour soutenir l'exécution des PSPP-T et PSP. De plus, l'évaluation examinera l'influence de facteurs tels que la mise en place de partenariats, la collaboration avec d'autres acteurs et une gestion souple et adaptative à un contexte opérationnel dynamique basé sur les résultats.

Portée, méthodologie et considérations éthiques

L'unité d'analyse est le PSP, approuvé par le Conseil d'administration du PAM en juin 2019, ainsi que toute révision ultérieure du budget approuvée. L'évaluation portera sur l'ensemble des activités menées par le PAM de 2018 à octobre 2022, donc y compris le PSPP-T entre janvier 2018 et juin 2019.

L'évaluation adoptera une approche mixte en s'appuyant sur des méthodes et sources primaires et secondaires variées, notamment des examens documentaires, des entretiens avec des informateurs clés, des enquêtes et des groupes de discussion. Une triangulation systématique des différentes sources et méthodes sera effectuée afin de valider les constatations et d'éviter tout biais dans le jugement évaluatif.

L'évaluation sera conforme aux normes éthiques du PAM et du GNUE. Cela comprend, sans s'y limiter, la garantie d'un consentement éclairé, la protection de la vie privée, le respect de la confidentialité et de l'anonymat des participants, la garantie de la sensibilité aux réalités culturelles, le respect de l'autonomie des participants, la garantie d'un engagement équitable des participants (notamment des femmes et des groupes socialement exclus) et la garantie que l'évaluation ne cause aucun préjudice aux participants ou à leurs communautés.

Rôles et responsabilités

ÉQUIPE D'ÉVALUATION : L'évaluation sera effectuée par une équipe de évaluateurs indépendants dotés d'une expertise dans divers domaines pertinents liés à l'évaluation du PSP

pour Madagascar (notamment, la nutrition et la sécurité alimentaire, le soutien aux économies locales et la chaîne de valeurs, les cantines scolaires, le soutien aux contreparties nationales, le renforcement de la résilience, le genre et les principes humanitaires).

GESTIONNAIRE DE L'ÉVALUATION DU BUREAU DE L'ÉVALUATION : L'évaluation sera gérée par Filippo Pompili, chargée d'évaluation au Bureau de l'évaluation du PAM. Il sera l'interlocuteur principal entre l'équipe d'évaluation, représentée par son chef d'équipe, et les homologues du PAM, veillant notamment à ce que les normes de qualité du Bureau de l'évaluation relatives au processus et au contenu soient respectées. Les procédures d'assurance qualité de deuxième niveau seront appliquées par Aurélie Larmoyer, chargée d'évaluation principale au Bureau de l'évaluation du PAM. Michele Gerli, analyste au Bureau de l'évaluation du PAM, soutiendra la recherche et l'analyse des données tout au long du processus.

Un **groupe de référence interne**, composé de parties prenantes du PAM sélectionnées au sein du bureau de pays, du bureau régional et du Siège, sera consulté tout au long du processus d'évaluation pour examiner et commenter les produits de l'évaluation.

La Directrice adjointe de l'évaluation approuvera les versions finales de tous les produits de l'évaluation.

PARTIES PRENANTES : Les parties prenantes du PAM aux niveaux national, régional et du Siège participeront tout au long du processus d'évaluation afin de garantir un degré élevé d'utilité et de transparence. Les parties prenantes externes, telles que les bénéficiaires, le gouvernement, les donateurs, les partenaires de mise en œuvre et d'autres institutions des Nations Unies, seront consultées pendant le processus d'évaluation.

Communication

Les constatations préliminaires seront partagées avec les parties prenantes du PAM au niveau du bureau de pays, du bureau régional et du Siège à l'occasion d'une réunion de bilan organisée à l'issue de l'étape de la collecte de données. Une réunion de bilan plus approfondie sera organisée en octobre 2022 pour éclairer le processus de conception du nouveau plan stratégique de pays. Un atelier d'apprentissage national sera organisé en janvier 2023 pour garantir un processus d'évaluation transparent et promouvoir l'appropriation des constatations et des recommandations préliminaires par les parties prenantes nationales.

Les constatations de l'évaluation seront activement diffusées et le rapport d'évaluation final sera mis à la disposition du public sur le site Internet du PAM.

Chronologie et étapes importantes

Phase de démarrage : avril-juillet 2022.

Collecte de données : septembre-octobre 2022.

Bilan de sortie : octobre 2022.

Rapport : octobre 2022 – février 2023.

Atelier d'apprentissage : janvier 2023.

Conseil d'administration : novembre 2023.